

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 21 juin 2021

Délibération n° 2021-0566

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet : Réseau express vélo (REV) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 4 juin 2021

Secrétaire élu : Madame Sophia Popoff

Affiché le : mercredi 23 juin 2021

Présents: M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Grosperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mmes Dromain, Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, MM. Smati, Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vicira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtzoff.

Absents excusés: MM. Ben Itah, Benzeghiba (pouvoir à M. Longueval), Mme Burillon (pouvoir à Mme Vullien), MM. Diop (pouvoir à M. Legendre), Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mmes Dupuy (pouvoir à M. Vincendet), Subaï (pouvoir à M. Guelpa-Bonaro).

Conseil du 21 juin 2021

Délibération n° 2021-0566

commission principale : déplacements et voirie

objet : Réseau express vélo (REV) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction maîtrise d'ouvrage urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 juin 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Après les précédents plans modes doux et le plan d'actions pour les mobilités actives, le Conseil de la Métropole de Lyon a décidé d'un changement d'échelle dans la création d'infrastructures cyclables lors du vote de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 le 25 janvier 2021, avec la création du REV.

En réorientant ses politiques de déplacements en faveur des transports en commun et des mobilités actives, la Métropole engage un programme d'investissement d'un montant inégalé de 320 000 000 € en faveur des mobilités actives. La collectivité souhaite ainsi encourager les modes de déplacements les plus vertueux afin d'offrir à ses habitants un "bouquet" de mobilités efficaces, sécurisées et propres.

Ce montant d'investissement permet de changer d'échelle dans le développement des infrastructures dédiées aux vélos et aux piétons. Il se conjuguera avec la mise en place d'une politique de service renforcée pour accompagner le changement de comportement et inciter les habitants à utiliser davantage le vélo. La création du futur réseau express vélo sera la traduction concrète de cette volonté de développer, à l'échelle de l'ensemble du territoire, les mobilités actives.

I - Objectifs et enjeux

Le principal objectif du REV est de construire un nouveau réseau de transport à l'échelle de la Métropole permettant de tripler les déplacements à vélo d'ici 2026.

Pour atteindre cet objectif, la création du REV permettra de lever le 1er frein au développement de la pratique du vélo qu'est la sécurité du déplacement.

Depuis 2011, la Métropole a réalisé tous les 2 ans une enquête auprès des habitants sur le thème de la mobilité urbaine. Au cours des 5 dernières vagues d'enquête, on peut observer que l'aménagement de pistes cyclables protégées est la mesure qui permettrait d'augmenter le plus l'usage du vélo. Depuis 2015, c'est même une majorité d'habitants (53 % en 2019) qui utiliserait davantage le vélo pour se déplacer. C'est également la conclusion d'une enquête qualitative menée au mois de mars 2021 : la mixité avec les voitures provoque un vrai sentiment de danger pour les cyclistes.

Le REV se matérialisant par l'aménagement de pistes séparées permettra donc aux habitants de se déplacer de facon totalement sécurisé.

Le changement d'échelle de la politique en faveur des mobilités actives conjugué à la création du REV est également une réponse aux usages déjà observés sur le territoire de la Métropole. Depuis près de 10 ans, le trafic vélo augmente entre 10 % et 15 % par an. En 2020, on observe une rupture avec plus de 30 millions de déplacements réalisés à vélo, soit une augmentation de plus de 10 %. Alors que l'année a été ponctuée de 2 confinements, c'est le seul mode de transport qui connaît une augmentation de son nombre de déplacements.

Enfin, ce nouveau réseau répond aux enjeux de santé publique de lutte contre la sédentarité et d'amélioration de la qualité de l'air. Il concourra au meilleur partage de la ville, le manque d'infrastructures cyclables sécurisées étant, notamment, un frein à la pratique des femmes et des enfants.

II - Définition du réseau avec les territoires

La constitution du REV se fait en concertation avec les territoires et est encore en cours, d'une part, en partenariat avec les Maires *via* les Conférences territoriales des Maires (CTM) et, d'autre part, avec les associations modes actifs. Sur la base de premiers échanges, une séance dédiée a permis aux 59 Maires de la Métropole et leurs adjoints de travailler de manière collégiale avec plus de 300 contributions d'élus qui sont actuellement en cours de consolidation. Ces riches échanges permettent aujourd'hui d'envisager la définition du REV au second semestre 2021.

Le REV sera organisé par ligne comme un réseau de transport en commun, entre les communes de la périphérie et le cœur de l'agglomération, mais également entre la plupart des villes de la 1ère couronne. L'ambition de cette politique publique est de développer fortement la pratique quotidienne et la portée des déplacements réalisés.

Constitué à terme d'environ 320 km d'infrastructures sécurisées, continues, les plus directes possibles et présentant un confort d'usage, l'ambition est de mettre en œuvre 250 km d'aménagements d'ici 2026, dont 100 km existants à labelliser au format du REV. Ces lignes bénéficieront d'une signalétique et d'une identité visuelle propre.

Une fois les lignes définies, des comités de pilotage associant les Maires, les adjoints concernés ainsi que 2 Conseillers métropolitains seront mis en place pour chaque ligne. C'est dans ce cadre partagé que seront présentées les études d'insertion et que sera définie avec plus de précision la nature des aménagements pour chaque tronçon.

Pour la réalisation du REV, un budget global de 100 000 000 € a été prévu lors du vote de la PPI 2021-2026 le 25 janvier 2021. Ce budget est constitué d'opérations d'urbanisme individualisées concourant au REV pour moitié et par une opération globalisée de 50 000 000 € pour l'autre moitié.

III - Réalisation de la 1^{ère} ligne : Vaulx en Velin Mas du Taureau - Lyon Rhône - Saint Fons La Vallée de la Chimie

De premiers travaux seront réalisés cet automne pour la 1ère ligne du nouveau futur réseau de transport de la Métropole.

La 1^{ère} ligne du REV parcourra 17 km entre le quartier du Mas du Taureau à Vaulx en Velin, la rive gauche du Rhône à Lyon pour rejoindre la Vallée de la Chimie.

La desserte du quartier du Mas du Taureau à Vaulx en Velin souligne la volonté de construire une mobilité active complémentaire au futur tramway T9 et en cohérence avec l'Eco quartier. Les travaux se feront concomitamment aux travaux de réalisation du T9 prévus en 2024-205.

À l'image du retour du tramway en 2001, la 1ère ligne du REV desservira le campus de La Doua par l'avenue Albert Einstein et le boulevard du 11 novembre 1918 à Villeurbanne avant de rejoindre les quais du Rhône par le 6ème arrondissement de Lyon par un axe restant à définir.

La section de la rive gauche du Rhône, entre le pont Winston Churchill et la passerelle du collège, seront ponctuellement reprises, notamment dans les carrefours afin d'améliorer la fluidité et la sécurité des cyclistes.

La section entre la passerelle du Collège et le pont de la Guillotière sera reprise de janvier 2022 à fin 2022 pour offrir une largeur de 4 m. Cet élargissement est rendu nécessaire par la densité de cyclistes empruntant cet axe. En amont du pont Wilson, les journées de la fin du mois de septembre 2019 ont vu passer plus de 16 000 cyclistes (quais haut et bas confondus) contre seulement 13 500 voitures. Par ailleurs, les conflits avec les piétons sur les quais bas justifient d'autant plus l'amélioration de la piste la plus empruntée de la Métropole.

L'aménagement entre le pont de la Guillotière et la place Ollier, récent et qualitatif, sera conservé. Au droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, le maintien de 2 voies de circulation permettra l'insertion de cette 1ère ligne du REV qui poursuivra ensuite jusqu'au pont Gallieni. Cette séquence, qui ne dispose pas d'aménagements cyclables continus, sera aménagée en priorité avec une livraison prévue en mars 2022.

La liaison entre le pont Gallieni et la station Halle Tony Garnier à Lyon 7° reste à préciser afin de se connecter aux aménagements cyclables à créer le long du futur tramway T10 dont les travaux sont prévus en 2024 et 2025, et ce, jusqu'à Saint Fons.

La desserte de Tech Sud, de la Vallée de la Chimie et la liaison avec la gare de Saint Fons témoignent de la volonté métropolitaine de créer un réseau favorisant l'intermodalité avec les TER, concourant également à l'amélioration de la desserte des grandes zones économiques.

Une autorisation de programme pour cette opération a déjà été mise en place *via* l'autorisation de programme études pour 580 000 € TTC au budget principal.

Il est proposé, pour la réalisation des premières études de faisabilité sur l'ensemble des lignes, des études de maîtrise d'œuvre et des travaux sur les premières lignes, d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 10 000 000 €TTC en dépenses sur le budget principal ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

- 1° Approuve la création du REV.
- **2° Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 10 000 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :
- 500 000 € en 2021,
- 6 500 000 € en 2022,
- 3 000 000 € en 2023.

sur l'opération n° 0P09O9429.

3° - Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 10 580 000 €TTC en dépenses pour le budget principal, en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 580 000 €TTC, à partir de l'autorisation de programme études.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 juin 2021.